

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 8 septembre 2015 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
<b>Total: 7</b>	<b>Présence: 7</b>	<b>Absence: 0</b>

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Martine Carrier, agit comme secrétaire.

Cinq personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

-----

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
  - 4.1 Séance ordinaire du 11 août 2015
  - 4.2 Séance spéciale du 1<sup>er</sup> septembre 2015
5. Trésorerie
  - 5.1 Approbation des comptes
  - 5.2 Délégation de dépenses - dépôt des rapports
  - 5.3 Autorisation de remaniements budgétaires
6. Rapports des comités
  - 6.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 août 2015
  - 6.2 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité ad-hoc d'équipements de parcs tenue le 25 août 2015
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
  - 8.1 Autorisation de signature d'une entente portant sur l'utilisation d'un point d'eau privé pour la protection contre l'incendie – Lots 1 802 863 et 1 802 869



No de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015**

9. Hygiène du milieu
  - 9.1 Mandat d'inspection de puits et diagnostic de colmatage
10. Travaux publics
  - 10.1 Fermeture d'une section du chemin Gilbert pour la saison hivernale 2015-2016
  - 10.2 Octroi de contrat pour la location d'un camion de déneigement à l'heure incluant l'opérateur - saison 2015-2016
11. Loisirs, culture et communautaire
  - 11.1 Contribution à l'entente de développement culturel 2016
  - 11.2 Journées de la culture – Exposition itinérante de Réseau Biblio de l'Estrie
12. Environnement, urbanisme et développement
  - 12.1 Demande de dérogation mineure – lot 1 803 738
    - 12.1.1 Parole aux citoyens
    - 12.1.2 Décision du Conseil
  - 12.2 Demande d'attestation de non contrevenance par le ministère des Transports du Québec
  - 12.3 Demande de prolongation du Marché de soir de Compton
  - 12.4 Parc du Hameau – achat d'un module de jeux
13. Administration
  - 13.1 Modification à la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Révision des travaux projetés
  - 13.2 Résolution d'engagement de la municipalité au respect du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
  - 13.3 Tournoi de golf de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région de Coaticook
  - 13.4 Demande d'aide financière auprès de « Fonds Tillotson de la région de Coaticook » - autorisation de signature
  - 13.5 Remplacement des fenêtres de l'hôtel de ville
  - 13.6 Remplacement d'une partie des fenêtres du Centre communautaire
14. Ressources humaines
  - 14.1 Compensations pour utilisation du cellulaire personnel pour l'usage de la municipalité – Modification au Recueil
15. Règlements
  - 15.1 Avis de motion, avec dispense de lecture – Projet de règlement fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de Compton de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée
  - 15.2 Dépôt des certificats suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlements 2015-133, 2015-134, 2015-135 et 2015-136
16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 4 septembre 2015
17. Parole aux conseillers

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015**

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

-----

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne manifeste au Conseil son inquiétude face à la vitesse sur le chemin de Hatley

Une citoyenne s'informe concernant l'accessibilité du pont Drouin

Des citoyens émettent des commentaires sur le dossier de l'église St-James

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**249-2015-09-08**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec le retrait du point suivant :

15.1 Avis de motion, avec dispense de lecture – Projet de règlement fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de Compton de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée

b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

**4. Procès-verbal(aux) antérieurs**

**4.1 Séance ordinaire du 11 août 2015**

**250-2015-09-08**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 28 août 2015 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2015 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**4.2 Séance spéciale du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

**251-2015-09-08**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 4 septembre 2015 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**5. Trésorerie**

**5.1 Approbation des comptes**

**252-2015-09-08**

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver la liste des chèques émis à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 jointe à la présente.

**Annexe 1**

En date du 29 août 2015, des paiements ont été émis pour un total de :

242 579.13\$

**Annexe 2**

Salaires payés du 1 <sup>er</sup> au 29 août 2015	83 409.32\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>699.85\$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	82 709.47\$
---	-------------

Adoptée à l'unanimité

**5.2 Délégation de dépenses - dépôt des rapports**

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont celui de:

- Eric Brus, contremaître des travaux publics

**5.3 Autorisation de remaniements budgétaires**

**253-2015-09-08**

**Considérant** qu'il y a lieu de réaffecter certaines dépenses imprévues occasionnant ainsi des dépassements de budget dans différents services;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU** d'ajuster les budgets des services suivants comme suit :

**En provenance de services distincts**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015**

02 230 00 999	Sécurité civile	Autres - Inondations 2015	175 000	
01 231 20 000	Services rendus	Sécurité publique		130 000
02 210 00 441	Police	Services-Sûreté du Québec		30 000
02 621 00 345	Industries et commerces	Promotion industrielle et touristique		1 000
02 621 00 699	Industries et commerces	Projets dév. Local		1 500
02 701 50 422	Parcs et terrains de jeux	Assurance incendie		1 480
02 701 50 423	Parcs et terrains de jeux	Assurance responsabilité civile		490
02 701 50 521	Parcs et terrains de jeux	Entretien et réparation infrastructures		3 530
02 230 00 454	Sécurité civile	Formation		2 000
02 230 00 526	Sécurité civile	Numéros civiques		3 000
02 230 00 649	Sécurité civile	Entretien bornes incendies		2 000

02 320 00 320	Voirie	Transport	7 000	
02 320 00 521	Voirie	Entretien et réparation infrastructures		1 000
23 04 000 725	Immobilisations	Équipement - voirie (conteneur)		3 500
23 02 000 726	Immobilisations	Parc informatique		2 500

02 330 00 625	Enlèvement de la neige	Achat de béton	9 000	
02 320 00 521	Voirie	Entretien et réparation infrastructures		9 000

02 320 00 621	Voirie	Achat de gravier	40 000	
02 330 00 141	Enlèvement de la neige	Salaires		8 000
02 130 00 310	Administration générale	Frais de déplacement		1 000
02 130 00 454	Administration générale	Formation		3 000
02 140 00 345	Greffe	Publications		1 000
02 140 00 141	Greffe	Salaires		2 400
02 220 00 522	Sécurité incendie	Entretien et réparation de bâtiment		1 500
02 230 00 141	Sécurité civile	Salaire		3 500
02 230 00 649	Sécurité civile	Entretien bornes incendies		4 500
02 230 00 690	Sécurité civile	Autres biens non durables		250
02 451 10 525	Matières résiduelles	Entretien et réparation de véhicules		2 500
02 451 10 515	Matières résiduelles	Location de véhicules		2 000
02 701 50 451	Parcs	Gardiennage		400
02 701 50 529	Parcs	Entretien et réparation équipements		700
02 701 50 649	Parcs	Matériel de loisirs		1 300
02 701 50 660	Parcs	Articles de nettoyage		1 000
02 701 50 681	Parcs	Électricité		1 500
02 701 91 447	Autres Loisirs	Activités d'animation		1 450
02 992 00 882	Autres frais de financement	Intérêts emprunt temporaire		3 000
02 992 00 899	Autres frais de financement	Remboursement de taxes		1 000

**En provenance du même service, mais supérieur à 1000\$**

02 130 00 142	Administration générale	Heures supplémentaires adm.	20 000	
02 130 00 141		Salaires administration		20 000

02 220 00 525	Sécurité incendie	Entretien/réparation des véhicules	2 400	
02 220 00 412		Services juridiques		340
02 220 00 419		Services professionnels		1 000
02 220 00 425		Assurances des véhicules		988
02 220 00 455		Immatriculations		72

02 320 00 142	Voirie	Heures supplémentaires voirie	2 500	
02 320 00 141		Salaires régulier voirie		2 500

02 320 00 411	Voirie	Services scientifiques et de génie	1 100	
02 320 00 422		Assurance garage		397
02 320 00 425		Assurance véhicules		339

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015**

02 320 00 516		Location machinerie et équipements		364
02 320 00 635	Voirie	Abat-poussière	2 160	
02 320 00 455		Immatriculation		540
02 320 00 522		Entretien et réparation garage		1 500
02 320 00 321		Poste		120
02 320 00 690	Voirie	Autres biens non durables	1 460	
02 320 00 631		Carburant		1 460
02 412 00 522	Approvisionnement et traitement de l'eau	Entretien bâtiment	3 300	
02 412 00 345		Publications		500
02 412 00 459		Frais de laboratoire		300
02 412 00 520		Entretien/réparation aqueduc		800
02 412 00 640		Pièces et accessoires aqueduc		1 700
02 610 00 142	Aménagement, urbanisme et zonage	Heures supp. urbanisme	1 500	
02 610 00 346		Délégations		300
02 610 00 414		Informatique		400
02 610 00 454		Formation		800
			<b>265 420</b>	<b>265 420</b>

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorière

**6. Rapports des comités**

**6.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 août 2015**

Le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 août 2015 est déposé.

**6.2 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité ad-hoc d'équipements de parcs tenue le 25 août 2015**

Le compte rendu de la rencontre du Comité ad-hoc d'équipements de parcs tenue le 25 août 2015 est déposé.

**7. Rapport des activités des membres du conseil**

**8. Sécurité publique - protection contre les incendies**

**8.1 Autorisation de signature d'une entente portant sur l'utilisation d'un point d'eau privé pour la protection contre l'incendie – Lots 1 802 863 et 1 802 869**

**254-2015-09-08**

**Considérant** que la municipalité prend des mesures pour s'assurer de la protection des citoyens dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**Considérant** que ledit schéma encourage les municipalités à prendre des ententes avec les propriétaires des sources d'eau privées afin d'assurer une couverture incendie de propriétés dans un rayon environnant au point d'eau;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015**

**Considérant** que la municipalité a identifié l'étang appartenant à monsieur Eric Martineau et situé sur le lot 1 802 863 du cadastre du Québec comme un point d'eau pouvant être utilisé pour la protection incendie;

**Considérant** que pour se rendre audit point d'eau, il y a lieu d'avoir accès au lot 1 802 869 du cadastre du Québec, propriété de M. Gaétan Larivière et Mme Isabelle Caron;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le maire et la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir entre M. Eric Martineau, propriétaire du point d'eau situé sur le lot 1 802 863 du cadastre du Québec, Monsieur Gaétan Larivière/Mme Isabelle Caron, propriétaires du lot 1 802 869, et la municipalité, afin de permettre l'utilisation de cette ressource de protection contre les incendies par tous les services de sécurité incendie desservant la municipalité de Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Eric Martineau  
M. Gaétan Larivière et Mme Isabelle Caron  
Service incendie  
Travaux publics  
Dossier

**9. Hygiène du milieu**

**9.1 Mandat d'inspection de puits et diagnostic de colmatage**

**255-2015-09-08**

**Considérant** que les deux puits situés en bordure de la rivière Moe ont révélé une baisse de performance due à une diminution de leur capacité;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'inspection des puits et un diagnostic de colmatage;

**Considérant** l'offre de services obtenue et la recommandation du responsable des réseaux;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de mandater la firme Perrier Experts-Conseils inc. pour l'inspection des puits et diagnostic de colmatage pour un montant de 6 877\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même la subvention à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

cc : Perrier Experts-Conseils inc.  
Urbanisme et Réseaux  
Trésorerie  
Dossier (2)

**10. Travaux publics**

**10.1 Fermeture d'une section du chemin Gilbert pour la saison hivernale 2015-2016**

**256-2015-09-08**

**Considérant** la réduction du tonnage autorisé sur le pont du chemin Gilbert;

**Considérant** qu'un rétrécissement à 4 mètres de la surface de roulement sur le pont est prévu par le ministère des Transport dans les prochains mois;

**Considérant** que les distances de détour sont minimales;

**Considérant** que la situation géographique du pont rend précaire la sécurité routière sur celui-ci en période hivernale;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de fermer la section du chemin Gilbert à partir du numéro civique 185 jusqu'au 200 pour la saison hivernale 2015-2016, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2015 jusqu'à la dernière neige 2016.
- b. que le service des travaux publics installe l'affichage adéquat afin d'informer les usagers du secteur.

Le vote est demandé :

Madame la conseillère Solange Masson vote pour  
Madame la conseillère Nicole Couture vote pour  
Monsieur le conseiller Karl Tremblay vote pour  
Monsieur le conseiller François Rodrigue vote contre  
Monsieur le conseiller René Jubinville vote pour  
Monsieur le conseiller Réjean Mégré vote pour

Votes pour : 5

Vote contre : 1

Adoptée à la majorité

cc : Travaux publics  
Service incendie  
Dossier

**10.2 Octroi de contrat pour la location d'un camion de déneigement à l'heure incluant l'opérateur – saison 2015-2016**

**257-2015-09-08**

**Considérant** qu'un appel de soumissions sur invitation a été lancé le 20 août 2015 auprès de six entreprises compte tenu du besoin de location d'un camion de déneigement à l'heure incluant l'opérateur pour un minimum de 350 heures annuellement par camion;

**Considérant** qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission et qu'elle est conforme;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**



**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que le conseil octroie le contrat pour la location d'un camion de déneigement à l'heure incluant l'opérateur pour la saison 2015-2016 à Les Excavations Réal Barrette inc. et ce, pour un minimum de 350 heures au taux horaire de 175\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2015 et 2016 du service « *Enlèvement de la neige* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Excavations Réal Barrette inc.  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**11. Loisirs, culture et communautaire**

**11.1 Contribution à l'entente de développement culturel 2016**

**258-2015-09-08**

**Considérant** que la Municipalité de Compton souhaite participer financièrement au Plan du livre par l'*Entente de développement culturel 2016* conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications pour offrir des activités thématiques littéraires, scientifiques et de contes pour les jeunes et les adultes de la MRC dans les bibliothèques, salles communautaires, lieux patrimoniaux, espaces publics et / ou évènements publics;

**Considérant** que la Municipalité de Compton sera le promoteur du projet auprès de la MRC et du ministère ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que la Municipalité de Compton s'engage à contribuer pour un montant de 1 000\$ à l'Entente de développement culturel 2016 conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Bibliothèque* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook  
Trésorerie  
Dossier

**11.2 Journées de la culture – Exposition itinérante de Réseau Biblio de l'Estrie**

**259-2015-09-08**

**Considérant** la tenue prochaine de l'activité d'une Exposition itinérante organisée par Réseau Biblio de l'Estrie qui aura lieu au Domaine Ives Hill durant les Comptonales;

**Considérant** que cette exposition nécessitera entre autres des frais de transport vu le court délai de la durée de l'activité;

**Considérant** qu'un budget a été alloué pour la tenue d'activités dans le cadre des Journées de la culture;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que la trésorière soit autorisée à payer, sur présentation des pièces justificatives, un maximum de 250\$ pour les dépenses requises devant servir au bon déroulement de l'activité;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Autres – activités récréatives* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie  
Dossier

**12. Environnement, urbanisme et développement**

**12.1 Demande de dérogation mineure – lot 1 803 738**

**12.1.1 Parole aux citoyens**

Monsieur Bernard Vanasse, maire, demande aux citoyens dans l'assistance s'ils ont des questions ou commentaires concernant la présente demande.

Personne n'est intervenu ni ne s'oppose concernant la demande de dérogation mineure.

**12.1.2 Décision du conseil**

**260-2015-09-08**

**Considérant** que le Conseil a reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 001-2015-07-08) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2015-006 sur le lot 1 803 738;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 25 juin 2015 et que le coût exigible a été payé;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure concernant les superficies et les dimensions des lots est admissible en vertu de l'article 3.5.2 du règlement numéro 2002-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure concernant le lotissement de 4 870 m.c. au lieu de 5 000 m.c. (manque de 130 m.c.) exigé à l'article 3.1 du règlement de lotissement numéro 2002-36;

**Considérant** que la superficie demandée de 4 870 m.c. au lieu de 5 000 m.c. est minime;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Solange Masson**

**IL EST RÉSOLU** d'accepter la demande de dérogation mineure sur la propriété sise au 625 chemin de Hatley, sur le lot 1 803 738 portant le matricule 9408 30 2333.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Jean-Luc Létourneau  
Urbanisme et réseaux  
Dossier

**12.2 Demande d'attestation de non contrevenance par le ministère des  
Transports du Québec**

**261-2015-09-08**

**Considérant** que des travaux d'entretien d'un cours d'eau en amont et en aval du ponceau 0911-0, route 147 doivent être effectués sur le lot 1 804 234 du cadastre du Québec à la demande du ministère des Transports;

**Considérant** que la demande vise l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

**Considérant** que la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur dans la municipalité de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la secrétaire-trésorière par intérim à émettre une attestation de la conformité aux règlements municipaux au Ministère des Transports du Québec relativement au projet présenté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ministère des Transports  
Urbanisme et réseaux  
Dossier

**12.3 Demande de prolongation du Marché de soir de Compton**

**262-2015-09-08**

**Considération** la résolution 178 du 9 juin 2015 autorisant l'aménagement de kiosques pour la tenue d'un marché public de soir, lesquels devaient être enlevés à la fin du mois de septembre 2015;

**Considérant** la demande reçue de l'organisation des Comptonales à savoir de prolonger la tenue du marché public de trois semaines, soit jusqu'au jeudi 8 octobre 2015;

**Considérant** que l'administration de la Fabrique ne voit pas d'inconvénients à cette prolongation;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015**

- a. d'autoriser la prolongation de la tenue du marché public de soir jusqu'au 8 octobre 2015;
- b. que la présente modifie la résolution 178 du 9 juin 2015, au point a. pour lire :  
*« a. d'accepter l'aménagement du marché public tel que présenté dans la demande du 27 mai 2015 conditionnellement à ce que les kiosques soient enlevés au plus tard le 30 octobre 2015; »*
- c. que toutes les autres conditions décrites à la résolution 178 du 9 juin 2015 soient maintenues.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Comptonales  
Urbanisme et réseaux  
Dossier

**12.4 Parc du Hameau – achat d'un module de jeux**

**263-2015-09-08**

**Considérant** que l'aménagement du parc du Hameau prévoyait l'installation de jeux pour la clientèle familiale du secteur du Hameau;

**Considérant** les travaux et la recommandation du Comité ad-hoc équipements de parcs quant au choix du module de jeux à installer pour maximiser l'utilisation par plusieurs groupes d'âge;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'achat d'un module de jeux incluant un bloc psychomoteur, une balançoire en acier comprenant des sièges pour bébés et pour jeunes enfants ainsi qu'une bascule, le tout tel que présenté à la soumission 1046381 chez l'entreprise Jambette pour un montant de 20 803\$ plus taxes;
- b. d'autoriser le paiement d'un acompte de 10 401.50\$ plus taxes à être puisé à même les immobilisations du budget 2015;
- c. d'autoriser le paiement résiduel suite à l'installation des jeux au début du printemps 2016, via les immobilisations du budget 2016.

Adoptée à l'unanimité

cc : Jambette  
Trésorerie  
Dossier (2)

**13. Administration**

**13.1 Modification à la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Révision des travaux projetés**

**264-2015-09-08**

**Considérant** la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal transmise au Député de Saint-François, M. Guy Hardy;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015**

**Considérant** la correspondance datée du 5 août 2015 du ministre des Transports, M. Robert Poëti à la suite de la recommandation du Député en référence à leur dossier 00023452-1 – 44071 (05) -2015-07-27-7) pour l'amélioration du réseau routier municipal;

**Considérant** qu'une modification quant aux lieux des travaux doit être apportée à notre demande;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de modifier le lieu des travaux d'amélioration de chaussée selon ce qui suit :
- Partie du chemin Hyatt's Mills
  - Partie du chemin Audet
  - Partie rue Bellevue
  - Partie chemin de Moe's River
- b. de transmettre la présente à M. Guy Hardy, Député de Saint-François afin qu'il prenne acte de la présente modification.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Guy Hardy, député de Saint-François  
Ministère des Transports, direction régionale  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**13.2 Engagement de la municipalité au respect du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018**

**265-2015-09-08**

**Considérant** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Considérant** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- b. que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015**

dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- c. que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- d. que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- e. que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- f. que soit autorisé Alain Beaulieu à signer tout document dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et réseaux  
Trésorerie  
Dossier

**13.3 Tournoi de golf de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région de Coaticook**

**266-2015-09-08**

**Considérant** la tenue du tournoi de golf de la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région de Coaticook le 18 septembre prochain;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser monsieur le maire Bernard Vanasse, à participer au tournoi de golf à Coaticook, le 18 septembre prochain au coût de 125 \$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « conseil ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook  
Trésorerie

**13.4 Demande d'aide financière auprès de « Fonds Tillotson de la région de Coaticook » - autorisation de signature**

**267-2015-09-08**

**Considérant** la volonté du conseil de soumettre, via le Fonds Tillotson, une demande d'aide financière pour son projet d'aménagement du parc du Hameau;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

**Considérant** que la date butoir pour déposer la demande était le 2 septembre 2015;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue**  
**APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que le Conseil confirme par la présente le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds Tillotson en date du 2 septembre 2015 et en autorise sa signature par la secrétaire-trésorière adjointe;
- b. que le conseil s'engage au nom de la Municipalité à payer sa part des coûts du projet.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie  
Dossier

**13.5 Remplacement des fenêtres de l'hôtel de ville**

**268-2015-09-08**

**Considérant** que le projet de remplacement des fenêtres de l'hôtel de ville a été prévu au plan triennal d'immobilisations pour 2015;

**Considérant** qu'une demande de soumissions sur invitation a été lancée le 17 août 2015 auprès de trois entrepreneurs;

**Considérant** que deux soumissions ont été reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue**  
**APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le contrat de remplacement des fenêtres de l'hôtel de ville à l'entreprise Ideo Installation Steeve Brault, plus bas soumissionnaire, au montant de 21 260\$ plus les taxes applicables;
- b. que la dépense soit imputée au service « *Immobilisations 2015* » et que les deniers requis soient puisés via une appropriation au surplus non affecté de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ideo Installation Steeve Brault  
Soumissionnaire non retenu  
Urbanisme et réseaux  
Trésorerie  
Dossier

**13.6 Remplacement d'une partie des fenêtres du Centre communautaire**

**269-2015-09-08**

**Considérant** que le projet de remplacement des fenêtres du Centre communautaire a été prévu et budgété pour 2015;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015**

**Considérant** qu'une demande de soumissions sur invitation a été lancée le 18 août 2015 auprès de deux entrepreneurs;

**Considérant** que deux soumissions ont été reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le contrat de remplacement des fenêtres du premier étage du Centre communautaire à l'entreprise Ideo Installation Steeve Brault, plus bas soumissionnaire au montant de 20 050\$ plus les taxes applicables;
- b. que la dépense soit imputée au service « *Immobilisations 2015* » et que les deniers requis soient puisés via une appropriation au surplus non affecté de la municipalité

Adoptée à l'unanimité

cc : Ideo Installation Steeve Brault  
Soumissionnaire non retenu  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**14. Ressources humaines**

**14.1 Compensations pour utilisation du cellulaire personnel pour l'usage de la municipalité – Modification au Recueil**

**270-2015-09-08**

**Considérant** que lors des travaux de prévisions budgétaires 2015, il a été prévu d'ajuster la compensation pour l'utilisation du cellulaire personnel du responsable du service d'urbanisme et des réseaux Alain Beaulieu et du directeur du Service de sécurité incendie Yvon Lapointe;

**Considérant** que ces ajustements doivent être inscrits au Recueil de gestion des ressources humaines;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'ajout à « l'annexe 6 – Autres rémunérations du Recueil de gestion des ressources humaines » à l'entente en vigueur relativement à l'utilisation du cellulaire personnel de M. Alain Beaulieu dans le cadre de son emploi à titre de Responsable de l'urbanisme et des réseaux et de M. Yvon Lapointe dans le cadre de son emploi à titre de Directeur du Service de sécurité incendie, le paiement d'une compensation mensuelle de 30\$;
- b. il est convenu que la municipalité peut mettre fin en tout temps à cet avantage autorisé aux employés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et réseaux  
Service incendie  
Trésorerie  
Dossier (2)



**15. Règlements**

**15.1 Avis de motion, avec dispense de lecture – Projet de règlement fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de Compton de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

**15.2 Dépôt des certificats suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlements 2015-133, 2015-134, 2015-135 et 2015-136**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim fait lecture et dépose le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements 2015-133, 2015-134, 2015-135 et 2015-136.

**16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 4 septembre 2015**

**17. Parole aux conseillers**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande où en est rendue le dossier de la gestion des bassins versants

Une citoyenne demande combien d'usagers circulent sur le pont Gilbert. Elle informe le Conseil de la tenue de l'encan prochain du CREE

En lien avec le point 12.4, un citoyen s'informe si le Conseil envisageait d'avoir des modules d'exercice pour les adultes

Une citoyenne si on prévoit installer des îlots 2 voies (ordures et recyclage) dans les parcs.

La même citoyenne suggère que des outils d'information sur la gestion des matières résiduelles pourraient être joints aux trousseaux pour les nouveaux arrivants.

La même citoyenne s'informe sur la situation des chemins Cotnoir et Vaillancourt.

Elle demande des nouvelles du directeur général.

**19. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h55, clôture de la séance.

---

Bernard Vanasse  
Maire

---

Martine Carrier  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.